

**ARRETE PORTANT REDUCTION DE LA CAPACITE DU S.A.V.S.
(SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE) DU POLE
BORDENEUVE POUSINIÈS A SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT**

A.D. n° 2014-31

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté départemental n° 93-50 du 1er février 1993 portant création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) de 16 places à Saint-Etienne-de-Tulmont ;

VU l'arrêté départemental n° 97-1537 du 25 juillet 1997 portant extension de capacité de 5 places du S.A.V.S. de Pousiniès à Saint-Etienne-de-Tulmont ;

VU l'arrêté départemental n° 2013-338 du 1er mars 2013 portant ajustement de la capacité du S.A.V.S. du pôle Bordeneuve Pousiniès à Saint-Etienne-de-Tulmont ;

VU l'arrêté conjoint ARS-DT-82 n° 2013-253 / Conseil Général n° 2013-2549 du 13 décembre 2013 portant transformation de 5 places du S.A.V.S. du pôle Bordeneuve Pousiniès, en 5 places de SAMSAH psychiques ;

VU l'avis favorable de la Direction de la Solidarité Départementale ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : La capacité du S.A.V.S. du pôle Bordeneuve-Pousiniès à Saint-Etienne-de-Tulmont est de 33 places.

Article 2 : La présente autorisation vaut habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS : 82 000 3358
- Code catégorie : 446
- Capacité : 33 places.

Article 4 : Un délai de 3 ans à compter de la présente décision est accordée pour la réalisation de ce projet.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur par intérim de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Présidente de l'ARSEAA et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 7 janvier 2014

Le Président,

*
* *